



## Problème poele à pellet

Par **JessyLG**, le **23/01/2015 à 09:55**

Bonjour,

Je vous explique mon cas, mon chauffage ne fonctionne plus depuis le mois de novembre. J'ai alors contacté la société qui s'occupe de l'entretien pour faire le nécessaire , ils se sont déplacé le 18 nov, devait me faire parvenir un devis le lendemain que je n'ai eu que debut decembre.

J'ai appelé régulièrement depuis pour savoir quand il venait réparer mon poele, sachant que nous avons un bébé a la maison et qu'il ne fait de 11 degré du coup.

Hier ils sont enfin déplacé mais on dit qu'il ne pouvait pas intervenir sur le poele vu qu'il a été modifié ( nous avons achete la maison comme cela)

Je ne sais plus quoi faire, nous leur payons tous les ans 250€ pour l'entretien complet et aujourd'hui ils disent qu'ils ne peuvent plus le toucher.

Sachant que nous avons refusé de refaire l'entretien avec eux vu le temps qu'ils ont mis à intervenir. Je me demande si il ne refuse pas juste car on ne fais plus l'entretien.

Ont ils le droit de refuse la réparation du devis que nous avons signé ?

Merci de votre aide